

## **Réunion du conseil communal – 19.05.2021**

**Présents :** Jean-Paul JOST (Schëtter Bierger), bourgmestre  
Nora FORGIARINI (Déi Gréng), Serge THEIN (Schëtter Bierger), échevins  
Gilles ALTMANN (CSV), Alie ALTMEISCH-BROEKMAN (Schëtter Bierger)  
Vic BACK (Schëtter Bierger), Serge EICHER (DP),  
Jean-Pierre KAUFFMANN (DP), Claude MARSON (LSAP),  
Liliane RIES-LEYDER (DP), Nicolas WELSCH (DP), conseillers

Alain DOHN, secrétaire communal

### **1. Environnement et développement durable**

#### **1.1. Approbation d'une nouvelle convention de collaboration avec l'asbl**

**« Valorlux » dans le cadre de la collecte sélective des déchets d'emballages**  
La convention en vigueur avec l'asbl « Valorlux » permet la collecte sélective des PMC (bouteilles et flacons Plastiques, emballages Métalliques, Cartons à boisson) en vue de leur valorisation. La nouvelle convention, applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, y ajoute les films, sacs et sachets ainsi que les pots, barquettes et gobelets. Le conseil communal **décide à l'unanimité** d'approuver la convention signée en date du 12 mai 2021.

### **2. Plan national d'organisation des secours**

#### **2.1. Avis sur le projet de Plan national d'organisation des secours**

Le conseil communal **décide à l'unanimité** de donner un avis favorable quant au Plan national d'organisation des secours.

### **3. Enseignement fondamental**

#### **3.1. Approbation de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2021/2022**

Le conseil communal **décide à l'unanimité** d'arrêter provisoirement l'organisation scolaire de l'enseignement fondamental pour l'année 2021/2022.

Les détails seront publiés ultérieurement dans le « Schoulbuet ».

#### **3.2. Création de deux postes à tâche partielle pour l'année scolaire 2021/2022 pour assurer les heures de surveillance et d'accompagnement au cycle 1**

Le conseil communal **décide à l'unanimité** de créer pour l'année scolaire 2021/2022, deux postes à tâche partielle de 8 respectivement 6,5 leçons hebdomadaires pour assurer des heures de surveillance et d'accompagnement des classes (e.a. en forêt et à la piscine) du cycle 1.

#### **3.3. Approbation du Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) pour l'année scolaire 2021/2022**

Le conseil communal **décide à l'unanimité** d'approuver le Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) pour l'année scolaire 2021/2022.

### **3.4. Approbation du plan de développement de l'établissement scolaire « Schoul An der Dällt » à Munsbach 2021-2022**

Le conseil communal **décide à l'unanimité** d'approuver le plan de développement de l'établissement scolaire « Schoul An der Dällt » à Munsbach pour la période 2021 à 2024.

## **4. Enseignement musical**

### **4.1. Regional Museksschoul Syrdall – Approbation de l'organisation scolaire 2021/2022 de l'enseignement musical**

Le conseil communal **décide à l'unanimité** d'approuver l'organisation scolaire 2021/2022 de l'enseignement musical.

Les frais à prendre en charge par la commune de Schuttrange s'élèvent à 409.591,63 €.

## **5. Finances communales**

### **5.1. Fixation des taux multiplicateurs de l'impôt foncier pour l'année 2022**

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de ne pas procéder pour l'année 2022 à une modification des taux multiplicateurs de l'impôt foncier actuellement en vigueur, le conseil communal décide **avec six voix (Schëtter Bierger/Déi Gréng/LSAP) contre quatre (DP) et une abstention (CSV)** de fixer les taux multiplicateurs de l'impôt foncier comme suit :

Impôt foncier A	295%	Impôt foncier B4	145%
Impôt foncier B1	600%	Impôt foncier B5	295%
Impôt foncier B2	295%	Impôt foncier B6	295%
Impôt foncier B3	145%		

### **5.2. Fixation du taux multiplicateur de l'impôt commercial pour l'année d'imposition 2022**

Après avoir entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de ne pas procéder pour l'année 2022 à une modification du taux multiplicateur de l'impôt commercial actuellement en vigueur, le conseil communal **décide à l'unanimité** de maintenir inchangé le taux multiplicateur de l'impôt commercial et de le fixer pour l'année d'imposition 2022 à 225%.

## **6. Affaires sociales**

### **6.1. Approbation d'un contrat de bail avec l'asbl « Femmes en Détresse » relatif à la mise à disposition d'un logement sis à Munsbach, 162, rue Principale**

Le conseil communal **décide à l'unanimité** d'approuver le contrat de bail relatif à la mise à disposition d'un appartement meublé au rez-de-chaussée de la maison d'habitation sise à Munsbach, 162, rue Principale signé entre le collège des bourgmestre et échevins et l'asbl « Femmes en détresse ».

### **6.2. Approbation d'un contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement social sis à Schuttrange, 59 rue Principale**

Le conseil communal **décide à l'unanimité** d'approuver le contrat de mise à

disposition et d'utilisation d'un logement social à Schuttrange pour l'accueil et l'intégration des bénéficiaires de protection internationale.

## **7. Urbanisme**

### **7.1. Approbation d'un acte d'échange concernant des terrains à Schrassig, Beim Fuussebur**

Le conseil communal **décide à l'unanimité** d'approuver l'acte d'échange signé en date du 27 avril 2020. La Commune de Schuttrange cède la parcelle 396/1444 lieudit « Schlassgewan » contenant 0,40are. En contrepartie, la Commune de Schuttrange devient propriétaire de la parcelle 396/1861 lieudit « Huesepad » contenant 0,40 are. L'échange se fait dans un but d'utilité publique, à savoir l'intégration de la parcelle dans la voirie publique.

### **7.2. Approbation d'un compromis de vente concernant une emprise à Schuttrange, 92, rue Principale**

Le conseil communal **décide à l'unanimité** d'approuver l'acte de vente concernant une partie du numéro cadastral 16/2550 sise à Schuttrange, rue Principale d'une contenance de 0,53 ares. La transaction se fait dans un but d'utilité publique, à savoir l'intégration de la parcelle dans la voirie publique.

## **8. Règlements communaux**

### **8.1. Approbation d'une modification du règlement de circulation**

Le conseil communal **décide à l'unanimité** de modifier le règlement de circulation de base comme suit :

- Sur le parking de l'école "An der Dällt" à Munsbach sur 2 emplacements, stationnement interdit, excepté véhicules électriques et véhicules hybrides raccordés au point de charge.
- Dans la rue du Village à Schuttrange – stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés, sur toute la longueur des deux côtés.

### **8.2. Confirmation de quatre règlements temporaires d'urgence de la circulation**

Le conseil communal **décide à l'unanimité** de confirmer les modifications urgentes du règlement communal de la circulation, arrêtées le :

- 30 avril 2021 par le collège des bourgmestre et échevins concernant la circulation dans la « rue du Village » à Schuttrange, du 1<sup>er</sup> mai 2021 jusqu'au 31 juillet 2021;
- 5 mai 2021 par le collège des bourgmestre et échevins concernant la circulation dans la « rue de Beyren » à Uebersyren, à partir du 9 mai jusqu'à la fin des travaux;
- 10 mai 2021 par le collège des bourgmestre et échevins concernant la circulation dans la « rue du Parc » à Munsbach, du 17 mai jusqu'au 21 mai 2021;
- 12 mai 2021 par le collège des bourgmestre et échevins concernant la circulation dans la « rue du Principale » à Neuhaeusgen, à partir du 12 mai jusqu'à la fin des travaux.

## **9. Droit de préemption**

### **9.1. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant un terrain à Schuttrange, um Kallek**

Le conseil communal **décide à l'unanimité** de ne pas exercer son droit de préemption concernant un terrain à Schuttrange, um Kallek.

**10. Approbation d'une motion proposée par les partis politiques « DP Schëtter » et « CSV Schëtter » concernant la construction d'un Centre de Ressources à Munsbach**

Par demande du 14 mai 2021, les conseillers communaux des partis politiques « DP Demokratesch Partei – Schëtter » et « CSV Schëtter » ont demandé l'inscription à l'ordre du jour du conseil communal le point sous-rubrique.

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins au sujet de l'évolution du projet de construction d'un complexe public multifonctionnel hébergeant un Centre de Ressources, un Atelier communal et un Centre d'intervention, le conseil communal **décide avec six voix (Schëtter Bierger/Déi Gréng/LSAP) contre cinq (DP/CSV)** de ne pas accepter la motion.

**11. Questions écrites des conseillers**

Néant.

**L'intégralité de la réunion du conseil communal de Schuttrange peut être suivie sur : <https://www.schuttrange.lu/politique/seances-du-conseil-communal>**